

### **Projet de loi ASAP : une avancée modeste pour les pharmacies en ligne, freinée par des pharmaciens rétrogrades.**

**Le gouvernement examine aujourd'hui un projet de loi censé faciliter la vente en ligne de médicaments par les pharmaciens français. Décrié par les officinaux, ce projet est pourtant bien timide pour soutenir les pharmacies en ligne françaises, en retard face à leurs concurrentes européennes.**

#### **- Autorisation des entrepôts déportés : enfin !**

Physique ou virtuelle, une pharmacie ne peut se développer sans espace de stockage distant. Autoriser les réserves de médicaments déportées permettrait de développer l'activité tout en encadrant une pratique déjà très répandue.

#### **- Plus d'obligation d'embaucher des pharmaciens pour vendre des crèmes anti-rides**

Définir l'effectif de pharmaciens d'une officine en fonction des seules ventes de médicaments et dispositifs médicaux relève du bon sens. En revanche, ce serait une erreur d'exclure de ce calcul les ventes de médicaments réalisées en ligne

. Comme toutes les pharmacies en ligne françaises, LaSante.net délivre des médicaments sans ordonnance sous la responsabilité d'un pharmacien, qui contrôle les commandes et conseille chaque patient.

### - Création d'une plateforme unique de vente en ligne : un vœu pieu !

L'objectif d'un site unique, créé par et pour les pharmaciens, est de rendre la vente en ligne accessible à toutes les officines et de sécuriser la délivrance en ligne. Considérée à tort comme une porte ouverte au géant Amazon, cette plateforme n'apporterait rien au consommateur français que ne lui fournissent déjà les centaines de pharmacies en ligne installées depuis 2012. En revanche, s'il s'agit de rassurer le consommateur, une communication pédagogique des autorités est effectivement indispensable.

**La pharmacie [LaSante.net](http://LaSante.net) salue ces propositions progressistes dont le seul but est d'offrir aux patients un service moderne et adapté aux modes de consommation actuels.**

Ce n'est qu'en accompagnant les réformes que les pharmaciens garderont la maîtrise de la vente en ligne de médicaments, qui répond à une demande croissante : dès 2012, 7 millions de Français reconnaissent acheter des médicaments en ligne, en très grande partie à l'étranger. Récemment, [nous demandions d'ailleurs au gouvernement de faire interdire la communication déloyale de nos concurrents européens](#) . Espérons que la Cour de Justice de l'Union Européenne se prononcera en ce sens le 27 février prochain.

### ***A propos de LaSante.net :***

*Créé fin 2012, [LaSante.net](http://LaSante.net) est le pionnier français de la vente en ligne de médicaments sans ordonnance. Adossé à une officine physique de Villeneuve d'Ascq (Nord), LaSante.net propose une automédication responsable et pratique la pédagogie en ligne.*